

RAPPORT D'ACTIVITÉ
PORTANT SUR L'ANNÉE 2020

RAPPORT D'ACTIVITÉ
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS
DE L'ARIEGE

Rapport établi conformément à l'article R.712-12 du Code de la consommation¹

Préambule, la commission de surendettement des particuliers de l'Ariège est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 11 reprises au cours de l'année sous revue (dont 7 audioréunions)

Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission

Dépôts de dossiers et redépôts

L'année 2020 est caractérisée par une forte baisse des dépôts de dossiers en recul de 30,2% par rapport à 2019. Cette chute, plus prononcée qu'au niveau régional et national (autour de -24,0%) est le résultat du premier confinement au terme duquel les dossiers qui n'ont pas pu être déposés n'ont pas fait l'objet d'un rattrapage, contrairement à ce qui était attendu, les dépôts ne retrouvant le niveau de dépôts mensuel comparable à l'an dernier qu'à partir de septembre. Le taux de redépôts, après plusieurs années de baisse conformément aux orientations du législateur, s'est stabilisé à 38,2% soit 2% de moins qu'au niveau régional et 4,5% de moins qu'au niveau national.

Recevabilité et orientation

255 dossiers ont été déclarés recevables et 18 irrecevables.

Dans près de la moitié des cas (49%) les dossiers traités présentent une capacité de remboursement négative. Ce taux est comparable au niveau national et près de 2% plus faible que celui de la région.

Le plus grand nombre de dossiers (56,9%) sont orientés par la commission vers un réaménagement de dettes. Ce taux est comparable à celui observé en France mais supérieur de près de 5% à celui de l'Occitanie. Il est en progression de 2,7% sur un an. Logiquement il est observé une répartition inverse pour les dossiers orientés vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (PRP sans LJ - 42,4%) ou avec liquidation judiciaire (PRP avec LJ - 0,8%). On peut observer toutefois que le taux de PRP avec LJ est près de trois fois plus faible d'une année sur l'autre (0,78% vs 2,08%), une baisse est également observée au niveau national et régional.

Conciliation / mesures imposées / mesures d'effacement de dettes

Sur les 286 dossiers traités en 2020 (-28,7% / 2019) :

- 6,3% ont été déclarés irrecevables (+ 2,3% sur un an) et 5,6% ont été clôturés (+1% sur 1 an)
- 15,4% sont des plans conventionnels de redressement définitifs, en légère progression sur un an,
- 38,1% ont donné lieu à des mesures imposées suite à un PRP sans LJ, en baisse de 5% sur 1 an.
- 34,6% ont donné lieu à des mesures imposées sans rétablissement imposé.
- aucun dossier n'a débouché sur un PRP avec LJ (1,8% des dossiers en 2019)

Mesures pérennes et mesures provisoires

Des solutions pérennes ont pu être mises en place dans 73% des dossiers, réglant ainsi la situation de surendettement. Le retrait observé de 4,5% par rapport à 2019 est le résultat du recul (i) de 5% des mesures imposées suite à PRP sans LJ, (ii) de 1,5% des plans conventionnels de redressement définitifs réglant la situation de surendettement et (iii) de 1,75% des PRP avec LJ compensé partiellement par la progression des mesures imposées réglant la situation (+3,8%). La commission de l'Ariège est désormais sensiblement en deçà du niveau national (76,3%) et régional (78,2%).

¹ « Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

**RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRÉTARIAT
AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCÉDURE ET AVEC DES
ORGANISMES TIERS**

Relations avec les parties prenantes de la procédure	Nombre de réunions²	de	Objectif / Thème de la réunion
Tribunal ou greffe du tribunal			Néant
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)	1		Le représentant CCAPEX communique à la commission de coordination les informations concernant des dossiers traités dans les deux commissions
Organismes et travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	<i>Nombre de réunions</i> 8 <i>Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés</i> 54		Formation et information de travailleurs sociaux et de tout intervenant de la sphère sociale sur la procédure du surendettement ainsi que toute notion d'éducation financière et budgétaire pouvant contribuer à prévenir le surendettement
Rencontre avec l'UNCCAS dans le cadre de la convention nationale	<i>Nombre de réunions</i> <i>Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés</i>		Néant
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	<i>Nombre de réunions</i> 1 <i>Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés</i> 1		Formation et information sur la procédure du surendettement
Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...	1		La procédure du surendettement
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)	6		Collège Joseph-Paul Rambaud de Pamiers et Collège du Girbet à Saverdun

À compléter si nécessaire par l'ajout d'éléments qualitatifs supplémentaires

Relations avec les Tribunaux :

Il n'a pas été possible de se rencontrer avec le Tribunal de Foix en 2020. Une réunion est programmée le 10 février 2021

Relations avec la commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX) :

Les deux commissions ont coopéré pour prévenir ou suspendre plus efficacement les actions d'expulsions des ménages surendettés.

Relations avec les organismes et les travailleurs sociaux :

8 stages pratiques organisés au sein du secrétariat ont été organisés au profit de 54 travailleurs sociaux.

² (organisées ou participation)

PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCÉDURE

Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

De nombreux dossiers sont en cours de traitement depuis plusieurs mois, voire plus d'un an au Tribunal. Certains dossiers datent de 2012.

Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

La commission recommande fréquemment au débiteur un suivi budgétaire et social par un travailleur social. Il n'est pas possible de vérifier la mise en place de cette recommandation, qui de fait est rarement suivie d'effet.

Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

Non prise en compte de l'effacement de dettes par certaines Trésoreries pour des dettes courantes (électricité, eau) et par certains bailleurs privés qui amènent les débiteurs à redéposer pour des dettes réputées éteintes mais pour lesquelles des poursuites (saisies) sont faites et amputent le budget des débiteurs.

Date : 10 février 2020

Le président de la commission



Sylvie FEUCHER

Le secrétaire de la commission



Patrick GARCIA

ANNEXE N°1 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
DONNÉES D'ACTIVITE

Indicateurs	2019	2020	variation 2020/2019 en %
Dossiers déposés	361	252	-30,2%
Proportion de redépôts (sur 12 mois à fin septembre)	38,17%	38,24%	
Proportion de redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances (sur 12 mois à fin septembre)	3,49%	2,57%	
Dossiers décidés recevables par la commission	335	255	-23,9%
Proportion de dossiers recevables avec résidence principale	14,93%	16,86%	
Dossiers décidés irrecevables par la commission	16	18	12,5%
Proportion de dossiers irrecevables avec bien immobilier	56,25%	44,44%	
Dossiers orientés par la commission	336	255	-24,1%
Proportion de dossiers orientés par la commission avec une capacité de remboursement négative et absence de bien immobilier	47,02%	49,02%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (RP sans LJ)	43,75%	42,35%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (PRP avec LJ)	2,08%	0,78%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un réaménagement de dettes	54,17%	56,86%	
Dossiers traités par la commission (A+B+C+D+E+G)	401	286	-28,7%
Proportion de dossiers clôturés (y compris constats de non accord qui n'ont pas fait l'objet d'une ouverture des mesures) (A)	4,49%	5,59%	
Proportion de dossiers décidés irrecevables (B)	3,99%	6,29%	
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ (C)	43,14%	38,11%	
Proportion d'accords débiteur sur PRP avec LJ (D)	1,75%	0,00%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs (E)	14,96%	15,38%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs réglant la situation de surendettement (F)	7,48%	5,94%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs d'attente (consistant en un réaménagement ou un report des dettes)	7,48%	9,44%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement (G)	31,67%	34,62%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement réglant la situation de surendettement (H)	25,19%	29,02%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel réglant la situation de surendettement	11,97%	16,08%	
Proportion de mesures imposées d'attente sans effacement (consistant en un réaménagement ou une suspension d'exigibilité des créances)	6,48%	5,59%	
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement (C+D+F+H)	77,56%	73,08%	
Décisions du juge infirmant la décision d'irrecevabilité ou de déchéance de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	3	0	
Décisions du juge infirmant la décision de recevabilité de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	4	1	

STRUCTURE DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION

	Données commission	Données région	Données nationales
Part des dossiers décidés irrecevables par la commission*	6%	5%	4%
Part des accords commission sur Mesures imposées suite RP sans LJ*	38%	45%	39%
Part des plans conventionnels conclus*	15%	10%	9%
Part des accords commission sur mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement*	35%	35%	41%
Taux de solutions pérennes réglant la situation de surendettement*	73%	78%	76%

***en % de dossiers traités**

ANNEXE N° 2 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ TYPOLOGIE DE L'ENDETTEMENT

Nom commission	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
ARIEGE	Dettes financières	8 825	203	928	74,0%	79,6%	15 324	3,0
	dont dettes immobilières	4 582	44	81	38,4%	17,3%	89 299	1,0
	dont dettes à la consommation	4 131	180	711	34,6%	70,6%	12 771	3,0
	dont autres dettes financières	112	110	136	0,9%	43,1%	687	1,0
	Dettes de charges courantes	2 363	203	775	19,8%	79,6%	2 711	3,0
	Autres dettes	740	142	284	6,2%	55,7%	1 321	2,0
	Endettement global	11 928	255	1 987	100,0%	100,0%	14 799	7,0

Région	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
OCCITANIE	Dettes financières	309 647	7 370	34 412	70,5%	83,1%	15 256	4,0
	dont dettes immobilières	151 052	1 299	2 186	34,4%	14,6%	97 995	1,0
	dont dettes à la consommation	152 291	6 588	27 394	34,7%	74,3%	12 517	3,0
	dont autres dettes financières	6 304	3 955	4 832	1,4%	44,6%	810	1,0
	Dettes de charges courantes	45 367	6 816	25 436	10,3%	76,9%	3 229	3,0
	Autres dettes	84 169	5 002	11 335	19,2%	56,4%	1 941	2,0
	Endettement global	439 183	8 868	71 183	100,0%	100,0%	18 347	7,0

Rapport d'activité des commissions (Endettement)

En tête (Style par défaut) +

France métropolitaine

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Dettes financières	3 535 855	87 573	408 852	73,2%	83,3%	15 553	4,0
dont dettes immobilières	1 662 369	15 201	25 865	34,4%	14,5%	93 760	1,0
dont dettes à la consommation	1 793 753	78 276	325 366	37,1%	74,5%	13 214	3,0
dont autres dettes financières	79 733	46 279	57 621	1,7%	44,0%	820	1,0
Dettes de charges courantes	607 599	82 145	311 562	12,6%	78,2%	3 585	3,0
Autres dettes	686 005	56 876	124 022	14,2%	54,1%	1 858	2,0
Endettement global	4 829 459	105 076	844 436	100,0%	100,0%	19 150	7,0